

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 26 novembre 2010

Service instructeur
Direction Adjointe Projets Routiers

N° CP-2010-14-3-1

Service consulté

RD 419 - DÉVIATION DE RETZWILLER

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver le dossier de demande d'autorisation de défrichement nécessaire à la réalisation de la déviation de la RD 419 à RETZWILLER et d'autoriser le Président à déposer ce dossier auprès du Préfet de Département*

Le projet de déviation de la RD 419 à RETZWILLER a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 2008-1343 du 13 mai 2008.

L'opération nécessitera le défrichement de parcelles boisées. Conformément au Code Forestier, tout défrichement de bois appartenant à une collectivité doit faire l'objet d'une autorisation de défrichement.

Les décisions de défrichement relèvent de la compétence exclusive du Préfet de Département. Le dossier de demande d'autorisation correspondant est déposé sur le bureau de votre Commission.

Le tableau ci-dessous synthétise les impacts fonciers du défrichement pour chaque parcelle :

Section	N° de parcelle	Lieu dit	Surface totale (ares)	Surface à défricher (ares)	Surface non défrichée (ares)
15	140/62	Grosse Allmend	43,59	35,00	8,59
15	143/63	Grosse Allmend	61,68	4,00	57,68
Surface totale en ares				39,00	

Je propose que votre Commission :

- approuve le dossier de demande d'autorisation de défrichement pour une surface totale de 39 ares,
- m'autorise à déposer ce dossier auprès du Préfet de Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER